

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Mr Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mme Natacha ROUX, Mr Fabien CHABANNES, Mr Alain VINCENT, Mme Chantal GERENTES, Mme Angèle CROZET, Mr André ARSAC, Mr Fabrice PRADIER, Mr Sébastien MIALON, Mme Marie ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mme Agnès MERCIER, Mr GIRAUD Christophe, Mr Michel ARCIS.

Absent représenté : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND).

Absente non représentée : Véronique MORETTON.

Mr André ARSAC a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

**Approbation du compte-rendu de la dernière séance :** Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 29 juin est approuvé à l'unanimité.

### **Droits de préemption :**

Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AB numéro 475 (Rue de l'Olivier)

Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 270 (Rue Saint Pierre)

Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AB numéros 152 et 153 (Rue Loubatière)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### **Délibérations diverses :**

**Étude pour le renouvellement de la canalisation principale :** Monsieur le Maire rappelle que suite à la rupture récente de la canalisation principale en mai dernier et compte tenu de sa vétusté, il avait été décidé lors du précédent conseil de réaliser une étude préalable afin de programmer son remplacement. Il présente le document de consultation des entreprises. Après délibération, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour retenir une maîtrise d'œuvre ayant pour mission de programmer le renouvellement de la canalisation principale d'adduction d'eau potable.

**Modification du règlement des marchés forains :** Monsieur le Maire propose de réactualiser le règlement précédent des marchés forains qui avait été établi en 2009 et d'y apporter quelques modifications. Après lecture de ces dernières, le Conseil Municipal approuve le règlement modifié.

**Validation des projets de toitures photovoltaïques :** Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été lancée par la Communauté de Communes afin de déterminer les bâtiments publics pouvant être équipés de toitures photovoltaïques. Il présente le résultat de l'étude pour les divers bâtiments initialement proposés par la Commune et précise que cette première étape permet d'obtenir une estimation du coût des travaux, le temps de retour sur investissement et les données techniques concernant le raccordement. Après analyse des éléments présentés, le Conseil décide de demander une étude approfondie pour le boulodrome, la caserne et le marché aux bestiaux.

**Suppression de la Régie Rythmes Scolaires :** Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de mettre un terme aux activités périscolaires proposées aux élèves de l'école primaire. En conséquence, le Conseil Municipal décide de supprimer la régie correspondante.

**Achat de glissières de sécurité d'occasion :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services du Conseil Départemental ont proposé aux communes intéressées d'acheter des glissières de sécurité d'occasion et précise que la commune a fait part de son intérêt pour l'un des lots proposés. Après délibération,

le Conseil Municipal décide d'approuver l'achat d'une glissière d'occasion de 100 mètres linéaires au prix de 160 €.

**Demande de régularisation :** Monsieur le Maire rappelle qu'une habitante du village du Mont avait acquis une partie de terrain sectional située devant son habitation après accord des habitants de la section pour y construire un garage. Cette personne indique que le maçon chargé de la construction a décalé le bâtiment d'environ un mètre. Elle souhaite à présent régulariser la situation et remplacer l'espace acquis devant sa maison par une surface équivalente à l'arrière de celle-ci. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande de régularisation d'occupation du domaine public mais conditionne cette décision au résultat d'un nouveau vote des habitants de la section concernée.

**Demandes d'acquisition du domaine public :** Monsieur le Maire présente deux demandes d'acquisition de domaine public. La première concerne une terrasse bétonnée située Place François d'Estaing qui a été aménagée il y a de nombreuses années. A l'instar de ce qui a été fait Place du Vallat, le Conseil Municipal approuve, avec une abstention (Mr ROCHE) le principe de vente d'une partie de domaine public pour régulariser cette situation. La seconde concerne l'acquisition d'une partie de chemin rural située au Mont. Monsieur le Maire donne lecture du courrier du demandeur qui justifie cette demande par son souhait d'agrandir sa propriété. Considérant que le chemin en question est utilisé par les habitants ou des visiteurs et qu'il permet aussi d'accéder au four du village, considérant aussi que les réseaux secs et humides passent à cet endroit, le Conseil Municipal estime que cette vente n'est pas souhaitable et émet donc un avis défavorable.

**Autorisation signature Convention Cadre Petite Ville de Demain :** Monsieur le Maire indique que la convention cadre Petite Ville de Demain est en cours d'élaboration et devra être signée avant la fin de l'année. Il demande au Conseil de l'autoriser à la signer. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre.

**Approbation Schéma Départemental Gens du Voyage :** Monsieur le Maire présente le Schéma Départemental des Gens du Voyage. Il indique que ce document doit être approuvé par toutes les communes. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le schéma présenté.

**Vente de carreaux de dentelle :** Monsieur le Maire indique que des carreaux de dentelle avaient été acquis par la Commune dans le cadre des activités périscolaires proposées aux élèves de l'école primaire publique. Ces dernières n'étant plus proposées, il propose de les vendre. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la vente des carreaux au prix de 40 € le lot.

**Approbation du document d'arpentage :** Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de terrain sectional avait été vendue à un habitant du village de Crouziols après avis favorable des habitants de la section. Il présente le document d'arpentage correspondant. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le document présenté et autorise la réalisation anticipée des travaux par l'acquéreur.

**Installation d'un ralentisseur avenue des Ecoles :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait envisagé il y a quelque temps d'installer un ralentisseur sur la Déviation au niveau du Collège Laurent Eynac. Il indique que les services du Conseil Départemental souhaitent savoir si ce projet est toujours d'actualité, s'agissant de travaux sur une route départementale. Après délibération, le Conseil Municipal renouvelle sa volonté de réaliser ce ralentisseur à une date qui reste à définir.

#### Questions diverses :

1. **Subvention Protection Biodiversité** = Une subvention de 3612 € sera versée par l'Etat au titre de la protection de la Biodiversité dans les secteurs classés Natura 2000.
2. **Bilan Curage des boues** = le bassin numéro 1 a été curé et les boues ont été évacuées et compostées au mois de juin dernier. L'opération s'est bien déroulée.
3. **Demande Madame Martin Maison des Pénitents** = Suite à la demande du propriétaire, la Commune ne souhaite pas préempter sur la vente de ses deux maisons situées rue des Pénitents qui vont être mises en vente.

#### Dates diverses :

- **Réunion signalétique le 12 juillet à 9h.**

- **Son et lumières du 14 au 29 juillet.**
- **Festival de Rue et Festival.**

Prochain Conseil municipal le jeudi 29 septembre 2022 à 20 heures.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.